



## Annexe 6 : Cellule d'animation

- **L'animateur général** a pour mission de :
  - Élaborer puis animer le programme d'action,
  - Assurer le suivi administratif et financier des actions transversales et de coordonner l'ensemble des dossiers,
  - Préparer et animer le comité de pilotage et certaines commissions techniques éventuellement,
  - Réaliser les bilans annuels, la mise en œuvre des indicateurs,
  - Contribuer à la réalisation du bilan évaluatif de fin de contrat,
  - Représenter le porteur de projet localement,
  - Prendre en charge éventuellement les actions sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat
  
- **Le technicien de rivière** (*s'il y a lieu*) a pour mission, en concertation avec l'animateur général et pour les actions relatives aux milieux aquatiques, de :
  - Assurer la mise en œuvre des actions « milieux aquatiques » prévues au contrat,
  - Assurer le suivi administratif et financier des actions en lien avec les partenaires,
  - Préparer et animer la commission thématique sur les milieux aquatiques,
  - Rendre compte au porteur de projet et au comité de pilotage du déroulement des actions « milieux aquatiques » afin d'alimenter les différents bilans.
  
- **Le technicien agricole-captage prioritaire** a pour mission, en concertation avec l'animateur général et pour les actions relatives aux milieux aquatiques, de :
  - Assurer la mise en œuvre des actions « captage prioritaire du Lac de la Sorme » prévues au contrat,
  - Assurer le suivi administratif et financier des actions captages prioritaires,
  - Préparer et animer la commission thématique agricole,
  - Rendre compte au porteur de projet et au comité de pilotage du déroulement des actions « captages prioritaires » afin d'alimenter les différents bilans.
  
- **La cellule d'animation « Aire d'Alimentation du Captage » (AAC) du lac de la Sorme, composée d'une part d'« Animation générale» et d'une part d'« Animation agricole » (maîtrise d'ouvrage CUCM),** a pour missions, pour toutes les actions sur l'AAC sauf celles relatives aux milieux aquatiques (conduites par le SMi2B), de :
  - Assurer la mise en œuvre des actions « captage prioritaire du Lac de la Sorme » prévues au contrat,
  - Assurer le suivi administratif et financier des actions « captage prioritaire du Lac de la Sorme »,
  - Préparer et animer le Comité de Pilotage et le Comité des Utilisateurs (exploitants agricoles de l'AAC)
  - Réaliser le diagnostic des usages de l'eau
  - Réaliser un Plan Territorialisé de Gestion de l'Eau
  - Accompagner les acteurs dans l'adaptation au changement climatique
  
- **Le secrétaire-comptable**